Pièces à joindre obligatoirement au dossier de candidature :

Dossier : Celui-ci doit comporter les pièces suivantes afin de pouvoir être examiné par la commission :

-Fiche d'inscription aux épreuves ci-jointe, dûment complétée, sur le fichier word

-Photocopie de la carte d'identité recto verso sur une même feuille

-Une lettre de motivation manuscrite. Une lettre de motivation réalisée avec un ordinateur n'est pas acceptée et entraine le rejet du dossier.

-Un curriculum vitae à jour

-Un document manuscrit de 2 pages maximum relatant une situation personnelle ou professionnelle vécue ou un projet professionnel en lien avec les attendus de la profession.

-Un justificatif (facultatif) valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive) en lien avec la profession d'aide soignant.

Ainsi que les photocopies :

-De vos bulletins scolaires (de la seconde à la terminale) Si le conseil de classe du dernier semestre n'a pas encore eu lieu à la date de clôture des inscriptions, vous apporterez le bulletin semestriel manquant lors de votre épreuve orale.

-De votre dossier des suivis de PFMP (avec appréciation obtenues lors des stages) Si vous n'avez pas vos dernières attestations de PFMP à la date de clôture des inscriptions, vous l'apporterez lors de l'épreuve orale.

-De votre relevé de notes du diplôme du bac professionnel ASSP (le cas échéant, d'une attestation d'inscription à l'épreuve)

-De chacun de vos titres et/ou diplômes.